



Conditions spéciales

Les conditions spéciales suivantes s'appliquent à toutes les numéros mis en service à partir du 6 septembre 2023. Ceci comprend les nouveaux numéros ainsi que les numéros transférés vers swype et activés à partir du 6 septembre 2023.

Taxes administratives

- Frais de carte SIM: CHF 9
- Frais de eSIM: CHF 5

Paielements récurrents

- Nos forfaits mobiles principaux (Surf, Swiss, Surf Europe, Europe) sont valables 30 jours à partir de l'activation de la carte SIM ou de l'eSIM.
- Nos options supplémentaires (appels internationaux, roaming) sont valables 24 heures après leur activation si le paiement a fonctionné.
- Tous les produits swype (forfaits mobiles principaux et options supplémentaires) se renouvellent automatiquement après la période de validité et le montant est prélevé automatiquement.
- Tous les produits (abonnements principaux et options supplémentaires) peuvent être désactivés dans l'application. Le produit reste actif jusqu'à la fin de la période déjà payée ou jusqu'à la durée minimale du contrat et ne sera pas renouvelé ensuite. Veuillez lire les règles complémentaires dans la section suivante concernant la durée minimale du service.
- La durée minimale de service ne s'applique pas aux options supplémentaires (appels internationaux, roaming) qui peuvent être désactivées à tout moment.

Durée minimale de service

- Les clients et clientes sont tenus d'accepter une durée de service de 60 jours minimum en passant leurs commandes.
- La durée minimale de service de 60 jours est comptée à partir du jour de la mise en service.
- Pendant cette période de 60 jours, les clients et clientes peuvent désactiver leur forfait mobile principal (Surf, Swiss, Surf Europe, Europe). La désactivation aura lieu après le 60^e jour.



- De ce fait, les abonné-e-s sont tenus de payer au moins un renouvellement du forfait mobile principal.
 - Frais du premier mois: payés au moment de la commande
 - Frais du deuxième mois: payés au moment du renouvellement du forfait mobile
 - Si l'abo principal est changé immédiatement pendant les 30 premiers jours de la durée minimale, 3 paiements mensuels seront nécessaires pour atteindre les 60 jours de durée minimale.
- Les règles suivantes s'appliquent en cas de changement d'opérateur pendant la durée minimale de service. Elles s'appliquent au moment où les demandes de changement d'opérateur ont été complétées (le moment où le numéro a été repris par le nouveau fournisseur).
 - Si le changement d'opérateur est complété dans les 30 premiers jours, aucun frais ne sera facturé pour la seconde moitié de la durée minimale de service.
 - Si le changement d'opérateur est complété dans la seconde moitié de la durée minimale de service, les frais de renouvellement seront tout de même facturés.
- Après la durée minimale de service, les clients et clientes peuvent désactiver leur forfait mobile à tout moment.

Attribution automatique du numéro en cas de non-utilisation

- En cas de non-utilisation du réseau mobile pendant 18 mois, le numéro de téléphone sera désactivé et pourra être attribué à d'autres clients ou clientes sans préavis. Cette règle s'applique même si les paiements des produits ont été effectués avec succès. Veuillez noter qu'en cas de désactivation due à une absence d'utilisation du réseau, aucun remboursement des frais de forfait mobile ne pourra être effectué.
- Par utilisation du réseau, on entend que la carte SIM doit être connectée à un réseau mobile et générer une utilisation sortante (par ex. appels, SMS ou utilisation de données). Cela n'inclut pas l'utilisation par des services tiers ou des applications qui ne nécessitent pas de connexion mobile.
- Les clients et clientes doivent s'assurer de générer une activité sortante avec leur carte SIM swype afin d'éviter la désactivation et la réattribution de leur numéro.

swype se réserve le droit de modifier les conditions spéciales à tout moment si des intérêts légitimes de swype le justifient. Plus d'informations sur les modifications sont disponibles dans les conditions générales.